



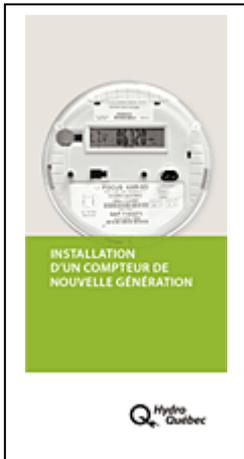
Site spécialisé COMPTEURS NOUVELLE GÉNÉRATION

INFORMATION POUR NOS CLIENTS

Avant l'installation

Nos clients reçoivent une lettre qui les informe de l'installation sans frais du compteur de nouvelle génération ainsi que de la marche à suivre et des conditions pour se prévaloir de l'option de retrait, si le client le désire.

Le jour du remplacement du compteur



Une affichette de porte et un dépliant d'information sont remis à chaque client.

Le remplacement occasionnera une courte interruption de courant. Le courant sera coupé pendant une très courte durée, le temps de retirer l'ancien compteur et d'installer le nouveau. À la suite de cette courte interruption, vous devrez ajuster l'heure de vos différents appareils électriques.

Si vous avez des équipements qui requièrent le courant en continu, par exemple des équipements médicaux ou informatiques, Hydro-Québec suggère de vérifier si votre alimentation de secours fonctionne adéquatement avant que

l'installateur se présente pour remplacer votre compteur.

Option de retrait

- La Régie de l'énergie a autorisé une option de retrait. Ainsi, un client peut demander l'installation d'un compteur non communicant qui exige une relève manuelle et pour lequel il y a des frais mensuels.
- Si un client souhaite se prévaloir de l'option de retrait, il doit en informer Hydro-Québec le plus tôt possible en composant le numéro de téléphone figurant dans la lettre d'avis d'installation qui lui a été envoyée.
- Ce client doit signaler son refus dans un délai de 30 jours, soit au plus tard à la date indiquée dans la lettre d'avis d'installation, pour que les frais initiaux d'installation soient de 15 \$. Après cette date, ils seront de 85 \$.
- Des frais de relève de 5 \$ par mois s'appliqueront.
- Seul le responsable du compte d'électricité peut demander à se prévaloir de l'option de retrait.
- À noter que l'option de retrait autorisée par la Régie de l'énergie ne s'applique pas pour les compteurs de nouvelle génération qui mesurent la puissance (200 ampères et +) comme c'est souvent le cas pour de très grandes résidences, des usines, des industries, des manufactures, etc.).

En tout temps

- Les clients peuvent se prévaloir de l'option de retrait (des frais et certaines conditions s'appliquent).
- Les clients qui se sont prévalus de l'option de retrait et qui ne souhaitent plus en bénéficier peuvent demander l'installation sans frais d'un compteur de nouvelle génération.